



Compatibilité climatique

CPV/CAP Caisse de pension Coop

Caractérisation

La CPV/CAP a un volume d'investissement d'à peu près 11 milliards de francs suisses et se classe environ au 25e rang des des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CPV/CAP dispose d'une politique de durabilité basée sur des critères ESG, définis dans son règlement de placement et applicables à toutes les catégories d'actifs. Elle précise : „Pour la CPV/CAP, investir de manière responsable et durable signifie investir dans des Etats, des entreprises et des placements soucieux des critères ESG (protection de l'environnement, responsabilité sociale et bonne gouvernance).“ Dans la nouvelle stratégie de développement durable de septembre 2020, les dispositions du règlement de placement sont précisées. Elle se fixe pour objectif d'obtenir de meilleurs résultats ESG que les indices de référence du marché mondial. La Caisse a publié un rapport sur le développement durable à la fin de l'année 2020. Il en ressort que la CPV/CAP a analysé son portefeuille de titres en fonction des critères ESG, avec pour résultat qu'il est à peine meilleur que l'indice de référence du marché mondial quant aux entreprises investies.

Cependant, l'accent est actuellement mis sur le Green Impact Investing (voir ci-dessous).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cependant, la présentation de la politique de durabilité et le rapport sur le développement durable manque de déclarations sur la mise en oeuvre pratique et sur l'efficacité de son investissement responsable au niveau des portefeuilles d'actions et d'obligations.
- Il faudrait fixer des objectifs qui améliorent en permanence l'efficacité de leur investissement responsable au niveau du portefeuille (actions et obligations).
- Il manque de transparence quant à savoir si et dans quelle mesure elle préfère les entreprises qui sont durables selon les critères ESG généralement acceptés, et si et dans quelle mesure elle réduit le nombre d'entreprises dans l'univers d'investissement en s'abstenant de ou en sous-pondérant les entreprises qui n'opèrent pas de manière durable.
- La question de savoir si son investissement responsable dans son ensemble a un effet positif significatif par rapport à la pratique conventionnelle reste donc opaque.
- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail „Finance durable“. Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- Par conséquent, la Caisse devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public le résultat de l'orientation durable de sa politique de placement concernant ses portefeuilles traditionnels, en particulier son impact réel sur la société dans son ensemble.

Situation avril 2020 :

À la demande de l'Alliance climatique, la CPV/CAP a pris note, au cours d'un échange de vues, des faits exposés dans le présent exposé des motifs et de leur évaluation.

Situation début 2021 :

Conformément à la nouvelle stratégie de développement durable, la CPV/CAP "a développé son propre modèle ESG, qui constitue la base des décisions d'investissement dans le cadre d'une intégration ESG".

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise

juridique du cabinet d'avocats NKE.

Dans sa politique de durabilité, la CPV/CAP indique que l'Accord de Paris sur le climat et son impact sur les investissements sont pris en compte en investissant environ 0,4 milliard de francs suisses dans les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne et hydroélectrique) et dans le développement forestier, et qu'elle vise ainsi à assurer une stabilité financière à long terme.

Selon le rapport de gestion 2020, ces positions font partie des investissements alternatifs : dans les infrastructures, par exemple, favorables à la transformation du système énergétique en Europe, et dans le Private Equity en soutenant les start-ups qui mettront sur le marché des technologies pouvant être considérées comme durables.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cet investissement à impact écologique exploite les opportunités financières liées au climat et est donc très positif.
- En réduisant l'intensité de CO2 de l'ensemble du portefeuille de titres – actions, obligations et investissements alternatifs – et en créant un effet climatique, un premier pas vers la décarbonisation a été fait.
- D'autre part, il manque encore une attention particulière à la réduction des risques associés aux investissements bruns détenus dans les entreprises fossiles.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La CPV/CAP a fait un premier pas important vers la décarbonisation du portefeuille avec son programme Green Impact Investing, grâce à des investissements dans les énergies renouvelables et le développement forestier, qui représentent environ 4 % du volume total d'investissement.

Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

La Caisse manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Situation début 2021 :

Selon la nouvelle stratégie de développement durable, la CPV/CAP s'emploie à favoriser le

dialogue direct aussi avec les entreprises étrangères. De plus, elle veut exercer ses droits de vote aussi pour les entreprises étrangères.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

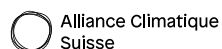
Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CPV/CAP a l'intention d'étendre encore son impact investing avec des investissements dans l'hydroélectricité. Toutefois, elle n'a pas encore annoncé une intention de préparer la conception d'une voie de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, une stratégie de décarbonisation du portefeuille fait toujours défaut ; un élément central devrait être la sortie des entreprises fossiles qui ne sont pas passées à un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

La CPV/CAP a fait un début dans la décarbonisation des investissements avec son Green Impact Investing dans les énergies renouvelables et le développement forestier sur une échelle significative.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: beaucoup mieux

- Avec sa politique de durabilité et son analyse de l'Accord de Paris sur le climat, qui a conduit à la décision de s'engager dans un important Green Impact Investing, la CPV/CAP a posé une bonne base pour s'orienter vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec cet Accord.
- L'analyse des risques climatiques des parties brunes et des potentiels verts de son portefeuille de base (actions, obligations) fait toujours défaut.
- Une décarbonisation rigoureuse et rapide du portefeuille devrait être conçue, en commençant par la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui n'ont pas adopté un modèle d'affaires durable axé sur les énergies renouvelables.
- En particulier, la Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Enfin, il manque encore des mesures pour un engagement ESG et climatique avec prise d'influence sur les entreprises investies – y compris l'exercice des droits de vote à l'étranger en faveur du climat.